

gouvernement; et ils sont retournés en Angleterre, et ils ont préparé un rapport, et le gouvernement a délibérément supprimé ce rapport; il l'a délibérément soustrait aux regards du peuple, qui a droit de le voir placé sur le bureau de la chambre pour le scruter, pour l'examiner et pour le rectifier, s'il contient quelque chose de faux. Nous avons aujourd'hui la déclaration du gouvernement du pays, refusant de produire ce document, présentant excuse sur excuse, et le ministre de la justice se levant et proposant par manière d'acquit que ce débat soit ajourné. Il n'y a pas que le ministre de la justice qui ait le droit de donner son avis sur l'opportunité d'ajourner ce débat. Ce débat sera ajourné, lorsque nous jugerons à propos de l'ajourner, et pas avant. Le ministre de l'agriculture se lève, l'autre jour, avec un sourire candide sur les lèvres, pour nous dire qu'il n'a jamais lu ce rapport, que son secrétaire ne l'a jamais lu, que son sous-ministre ne l'a jamais lu, qu'aucun de ses collègues ne l'a jamais lu, et qu'il l'a empaqueté et renvoyé à sir Charles Tupper qui le lui avait transmis. Je doute que sir Charles Tupper l'ait jamais lu. Telle est la déclaration qui nous a été faite par le ministre de l'agriculture, et quoique le parlement siège depuis plus de deux mois, le gouvernement n'a fait aucun effort pour faire revenir ce document et le produire devant cette chambre. Le gouvernement n'a pas soufflé mot au sujet de l'existence de ce rapport, avant que l'opposition en ait fait mention, il y a quelques jours, et jusqu'à ce moment, aucune mesure n'avait été prise pour réintégrer ce document. Maintenant, le ministre de la justice propose que le débat soit ajourné, parce qu'il sait parfaitement bien que la question ne peut plus revenir devant la chambre avant la fin de la présente session. Il est tout probable que le gouvernement va accaparer les deux jours qui restent aux membres de cette chambre, et il est plus que probable, si la motion de l'honorable ministre est adoptée, que les membres de cette chambre n'auront plus l'occasion, cette année, d'examiner les rapports faits par ces délégués. A mon avis, je le répète, la conduite du gouvernement est une conduite regrettable: il ignore et néglige absolument et entièrement les droits des représentants du peuple, dans cette chambre.

Sir JOHN THOMPSON: Peut-être aurais-je dû interrompre l'honorable député, lorsqu'il a prétendu que j'avais pu faire cette motion, en vue d'étouffer la discussion; mais j'ai préféré l'écouter jusqu'au bout, afin d'avoir l'occasion de répéter que l'adoption de la motion d'ajourner les débats n'empêchera pas la chambre d'étudier cette motion avant la fin de la session, et qu'au contraire, elle sera mise à l'étude prochainement. Lorsque j'ai fait cette motion, je me suis engagé—et j'ai lieu de croire que c'est en présence de cet engagement que l'honorable député qui a demandé ce rapport, a eu la courtoisie d'accéder à ma motion—je me suis engagé, dis-je, à ce que l'honorable député pût revenir sur ce débat, de préférence même à toute autre question soumise à la chambre; et je répète cela en face de la chambre, au cas où l'honorable député qui vient de m'accuser d'avoir essayé d'étouffer la discussion, ait pu n'avoir pas entendu les observations que j'ai faites.

Je me permettrai d'ajouter que le simple fait que les délégués, ou l'un des délégués, si tel est le cas, ont ou a exprimé son avis sur la politique publique

M. LISTER.

du gouvernement, ne saurait être, autant que je puis savoir, une raison d'empêcher que les rapports soient déposés sur le bureau de la chambre. En conséquence, je n'agis pas d'après cette impulsion, ou par le moindre désir de supprimer le rapport. Nous désirons simplement avoir une occasion de voir les documents qui sont présentement demandés, et dans le but, si cela était convenable, de pouvoir les présenter à la chambre avant l'adoption de l'ordre demandant que ces documents soient produits. Si ma motion est adoptée aujourd'hui, sur confiance que nous produirons ces documents, ou non, suivant que nous le jugerons à propos, dans l'intérêt public, nous devrions avoir l'opportunité de parcourir ces documents avant qu'ils soient produits devant la chambre. Mais nous ne redoutons pas tant l'opinion d'un ou de deux Anglais visitant le pays, critiquant notre politique fiscale ou toute autre branche de notre politique, à ce point que nous en prenions prétexte pour supprimer leurs rapports, de quelque nature qu'ils soient.

Ma motion n'implique que la courtoisie ordinaire de demander que les documents qui, j'ai lieu de croire, sont en route et doivent nous venir bientôt, nous soient remis et soient parcourus par nous, avant qu'ils soient déposés sur le bureau de la chambre.

M. LAURIER: Il est difficile d'imaginer quelle objection on peut avoir à la production de ces documents, ou pourquoi ils n'ont pas déjà été produits. Ce ne sont pas des pièces diplomatiques, ils ne contiennent aucun secret d'Etat: ce sont simplement des rapports de certains messieurs à qui le gouvernement a confié une certaine tâche, et cette tâche, ils l'ont accomplie. Mais je crois que ce n'est un secret pour personne que la seule raison pour laquelle le ministre de l'agriculture n'a pas pris connaissance de ces documents, c'est qu'il ne lui souciait pas de savoir ce qu'il soupçonnait être dedans; autrement, il serait impossible d'imaginer pourquoi il n'a pas parcouru ces rapports avant de les renvoyer à sir Charles Tupper—je veux parler du rapport de M. McQueen; quant au rapport de M. Davey, je crois qu'il n'a jamais traversé l'Océan, et qu'il est resté entre les mains de sir Charles Tupper.

Sir JOHN THOMPSON: Je ne sache pas qu'il ait jamais fait un rapport.

M. LAURIER: Il me ferait peine de supposer qu'un homme choisi par le gouvernement, pour remplir une certaine mission, aurait failli à ses devoirs. Je regretterais que M. Davey, après avoir visité le Canada, à la demande du gouvernement, eût négligé ses devoirs à ce point, qu'il n'aurait pas fait le rapport de sa visite, ainsi qu'il en était convenu avec le gouvernement. Je crois qu'il a transmis son rapport en temps convenable, et je crois que le rapport ne nous est pas parvenu, par suite de la négligence de sir Charles Tupper. Si je suis injuste à l'égard de sir Charles Tupper, je serai heureux de le reconnaître et de lui en présenter mes excuses, du moment que les faits qui nous seront exposés démontreront que je me suis trompé.

Dans les circonstances présentes, il semble impossible de concevoir pourquoi ces rapports n'ont pas été ouverts au public. Dans tous les cas, puisque l'honorable ministre qui dirige les délibérations de la chambre nous dit que nous aurons l'occasion de reprendre les débats sur cette question, je crois que